



CAMPUS FRANCE vous souhaite la bienvenue et vous propose quelques informations pratiques pour faciliter votre séjour à **Dijon**



POUR VOUS ACCUEILLIR

Il existe différents dispositifs et services pour vous accueillir et vous aider dans vos démarches à votre arrivée :

Demandez un parrain étudiant pour vous accueillir à Dijon : buddysystem.eu/choose

Trouvez les services d'accueil à Dijon : www.campusfrance.org/dijon

- **Accueil Pôle International**

<http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux.html>

Université de Bourgogne - Maison de l'Université - Pôle International
Esplanade Erasme BP 27877 - 21078 Dijon cedex France
@ international@u-bourgogne.fr - ☎ 0380395017

Présence de la CAF, des mutuelles étudiantes, des services de transports, d'associations étudiantes. Informations vie quotidienne.

Dans toutes les Universités et Ecoles, deux services sont là pour vous accueillir :

Le Service des Relations Internationales : bureau d'accueil et d'orientation.

Le Service de la scolarité : bureau des inscriptions et démarches administratives.

SE DEPLACER

Les transports en commun à Dijon et dans sa périphérie.

🚊 Réseau DIVIA: Tramway et bus desservent l'agglomération de Dijon.
Abonnement et tarif réduit 18-25ans : www.divia.fr

🚲 Vélos en libre service : www.velodi.net

🚆 Les trains express régionaux : www.ter.sncf.com/bourgogne

TROUVER UN LOGEMENT

Pour quelques jours

- Auberges de jeunesse : www.hifrance.org/auberge-de-jeunesse/dijon.html

Pour une longue période

- **Le CROUS – Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires** :
www.crous-dijon.fr - www.crous-dijon.fr/logements
3 rue Docteur Maret – BP 51250 21012 Dijon cedex Pôle Vie Etudiante sur le campus
6b rue Recteur Marcel Bouchard - 21000 Dijon

Plus de solutions logement chez le particulier, le logement intergénérationnel et la colocation, courte et longue durée, sur le site de Campus France :

www.campusfrance/logement.org

- **Demandez LA CLE !** Vous avez besoin d'un garant ? La Caution locative étudiante, garantie de l'Etat, facilite l'accès au logement des étudiants sans garant personnel: www.lokaviz.fr
- **La Caisse des Allocations Familiales CAF** vous propose d'évaluer votre droit à l'APL (Aide Personnalisée au Logement) - ☎ 0810 29 29 29 - www.caf.fr
- Si vous avez besoin d'un hébergement adapté à votre handicap contactez le Service Social du Crous ou rapprochez-vous du bureau de la vie étudiante de votre établissement.
- **L'assurance habitation**
La garantie risques locatifs est une obligation. Le contrat d'assurance habitation peut être effectué auprès de votre banque ou d'un assureur privé et une souscription en ligne est souvent possible :
<https://smereb.fr/assurance-logement> - www.lmde.com/assurances/logement
www.assistance-etudiants.com - www.assurances-etudiants.com



LE COMPTE BANCAIRE

Si vous séjournez en France plus de 3 mois, il est fortement conseillé d'ouvrir un compte bancaire. Vous disposez d'un large choix de banques et de banques en ligne.

Ouvrir un compte bancaire est un droit : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits



LE TITRE DE SEJOUR

- **L'OFII: Office français de l'Immigration et de l'intégration** - www.ofii.fr
Cité administrative Dampierre 6 rue du Chancelier de l'Hospital - 21000 Dijon
- Vous venez d'arriver en France avec un visa étudiant long séjour VLS-TS, vous devez le valider auprès de l'OFII dans les 3 mois qui suivent le jour de votre arrivée en France.
- Etudiants Algériens, vous devez effectuer une première demande de titre de séjour directement auprès des services de la Préfecture.
- **Le renouvellement du titre de séjour**: la demande doit se faire dans les 2 mois qui précèdent l'expiration de votre titre de séjour.
Renseignez-vous au guichet ou sur le site internet de votre préfecture :
<http://www.cote-dor.gouv.fr/titres-documents-de-sejour-a1863.html#L453>

Formulaire à télécharger sur la page : www.ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux.html

Pour en savoir plus sur vos droits et obligations rendez-vous sur:
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110



L'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE

Vous avez une lettre de préinscription, attention cela ne veut pas dire que vous êtes inscrit !
Vous devez valider votre inscription auprès du service de la scolarité de votre établissement dès votre arrivée.

- Boursiers du Gouvernement Français, vous êtes exonérés du paiement des droits d'inscription à l'université ainsi que de la cotisation à la sécurité sociale étudiante.
- Boursiers du Gouvernement Français de plus de 28 ans gérés par Campus France, vous êtes automatiquement affiliés à l'Assurance Campus France comprenant la responsabilité civile.



L'ASSURANCE MALADIE ET LES SOINS MEDICAUX

L'affiliation à une assurance maladie est obligatoire, vous trouverez toutes les informations utiles sur : www.campusfrance.org/fr/page/le-systeme-de-sante

- **Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)**
CPSU Dijon - 6a rue du Recteur Marcel Bouchard – Dijon
@ medecine-preventive@u-bourgogne.fr - www.u-bourgogne.fr/Prevention-sante-.html
Consultations gratuites. Conseils personnalisés, questions de santé, une équipe de médecins, d'infirmières, d'assistantes sociales est présente pour vous aider à mener vos études dans les meilleures conditions possibles.



COURS DE LANGUE

Centres de Français Langue étrangère (FLE) et universités proposent des cours de français pour tous niveaux tout au long de l'année.

Trouvez la formule qui vous correspond le mieux : www.coursdete.campusfrance.org



VIE SOCIALE ET CULTURELLE

Vous trouverez de nombreuses activités à tarif réduit pour les étudiants dans votre ville ou dans votre établissement. En voici quelques exemples :

- **Associations** : Evénements culturels et sportifs ou encore actions engagées.
Il existe de nombreuses associations étudiantes : www.animafac.net - www.ixesn.fr
- **ESN InsiDijon** : <https://issuu.com/insidijon/docs/gpeidijon-web>
- **Emploi et stage** : www.cidj.com - www.jobaviz.fr - www.letudiant.fr

Culture : La ville de Dijon vous propose de nombreuses activités : théâtre, musées, cinéma, prenez le temps de vous renseigner : www.dijon.fr/culture!0-1

Musées : l'accès aux collections permanentes des musées de la Ville de Dijon est gratuit tous les jours pour tous.

Carte culture : La Ville de Dijon et l'Université de Bourgogne s'unissent pour que la culture soit dans votre quotidien ! Théâtre, danse, concerts, etc., accédez aux spectacles à petits prix dans la majorité des lieux culturels de l'agglomération dijonnaise : www.mydijon.fr/Thematiques/Culture-Loisirs/Pages/carte-culture.aspx

Office du Tourisme de Dijon : Informations visites Loisirs et sorties : www.destinationdijon.com/fr/dijon

Sport et loisirs : Ecoles et Universités peuvent vous proposer un accès privilégié à plusieurs activités sportives. Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives : <http://suaps.u-bourgogne.fr/>

Les principaux événements annuels

Les journées du Patrimoine - Septembre : www.journeesdupatrimoine.fr

Le concert de la Rentrée : gratuit pour tous

La nuit des chercheurs - Septembre : www.nuitdeschercheurs-france.eu/DijoN2015

Journées d'accueil des étudiants internationaux

La nuit européenne des musées - Mai : www.nuitdesmusees.fr

La fête de la musique - le 21 juin



RESEAUX SOCIAUX

- Campus France est présent sur les réseaux sociaux pour vous informer de l'actualité et des événements partout en France.



www.facebookcampusfrance.fr



www.twitter.campusfrance.fr

- Rejoignez dès maintenant le réseau social www.francealumni.fr
Echangez avec des étudiants ayant le même parcours que vous.
Participez à des groupes de discussions thématiques.
Profitez de sorties culturelles dès votre arrivée en France.
Consultez des offres d'emploi et de stages.

NUMEROS D'URGENCE

SAMU n°15 * Service d'aide médicale urgente.

Police secours n°17 * Violences, vol, cambriolage.

Pompiers n° 18 * Incendie, fuite de gaz, dégâts des eaux, catastrophe naturelle, accident de la route.

Centre antipoison n° 05 61 77 74 47 Intoxication alimentaire, médicamenteuse, chimique (pouvant être causé par un gaz) ou naturelle (pouvant être causée par une plante ou un animal)...

Urgence européenne n°112 * Situation nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police. Disponible gratuitement partout dans l'Union européenne depuis un téléphone fixe ou un téléphone portable. Ce numéro ne remplace pas les numéros d'urgence nationaux.

* numéros gratuits